

*Impôt sur le revenu—Loi*

des arguments du gouvernement afin que ce projet de loi soit adopté rapidement par la Chambre.

Plusieurs ministériels qui ont parlé de la question du crédit d'impôt pour enfants ont déclaré qu'il faut adopter ce projet de loi très rapidement parce qu'il s'agit de verser de l'argent aux personnes les plus nécessiteuses, dont le revenu annuel s'élève tout au plus à 15 000 \$. A première vue, l'opposition est tout à fait d'accord là-dessus. Nous reconnaissons qu'on doit adopter toute mesure susceptible de diminuer la pauvreté des gens et des familles qui vivent avec 15 000 \$ ou moins par année. Nous ne devrions toutefois pas nous laisser avoir pour autant. Nous ne devrions pas nous laisser embobiner par un gouvernement qui reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre. Il donne, sous forme de crédit d'impôt remboursable, non pas le plein montant du crédit d'impôt pour enfants mais seulement une partie. Nous présenterons des amendements pour corriger certaines injustices.

Tout en promettant aux pauvres de leur remettre immédiatement un crédit d'impôt pour enfants de 300 \$, avant même qu'ils ne remplissent leur déclaration d'impôt, le gouvernement fait des ravages dans le portefeuille des Canadiens à revenus faibles et moyens avec ses ponctions fiscales. Selon le Conseil canadien du bien-être social, c'est la première fois cette année que le groupe de gens dont le revenu s'élève à 15 000 \$ payera l'impôt. Leur fardeau fiscal s'accroîtra au cours des quatre prochaines années à mesure que les effets du budget Wilson sur les Canadiens à faible revenu se feront sentir. Il y a six ans à peine, en 1980, une famille de deux adultes qui travaillent et de deux enfants qui vivait au seuil de la pauvreté payait un peu moins de 1 000 \$ d'impôt. C'était déjà trop, mais elle payait 1 000 \$. Leur fardeau fiscal, qui s'élevait à moins de 1 000 \$ en 1980 a commencé à augmenter en 1984 pour atteindre 1 600 \$ en 1986. En 1990, une famille de deux adultes qui travaillent vivant au seuil de la pauvreté payera presque 2 000 \$ d'impôts, ce qui représente une augmentation de plus de 70 p. 100 en 10 ans seulement.

Je ne pense pas que le gouvernement puisse trouver grand réconfort dans le fait qu'il demande aujourd'hui à tous les députés d'adopter le projet de loi relatif au crédit d'impôt-enfants qui procurera rapidement 300 \$ aux familles, et que nous appuyons, alors que ce même gouvernement qui parle d'égalité, d'autonomie et de sortir les gens de la pauvreté va obliger les contribuables dont les revenus frôlent le seuil de la pauvreté à payer près de 2 000 \$ en impôt en 1990. La situation est tout aussi sombre pour les familles aux revenus d'environ 20 000 \$.

Nous qui avons des électeurs de cette catégorie dans nos circonscriptions savons que pour une famille en 1986-1987, un revenu familial annuel de 20 000 \$ n'est pas beaucoup. Cette famille a du mal à joindre les deux bouts. La famille dont les revenus sont au seuil de la pauvreté paiera plus de 70 p. 100 d'impôt de plus en 1990 qu'en 1980. La famille dont les revenus étaient de 20 000 \$ en 1980 paiera 40 p. 100 de plus au cours de la prochaine décennie, et la famille aux revenus de 30 000 \$ 25 p. 100 de plus. Le point contestable, celui que le gouvernement n'a pas réussi à régler, c'est qu'une famille aux revenus de 50 000 \$ paiera seulement 17 p. 100 de plus

d'impôt. Mais une famille aux revenus de 80 000 \$, dont on peut dire sans exagérer qu'elle vit dans le luxe, ne paiera que 7 p. 100 de plus d'impôt.

Qu'est-ce qui ne va pas dans le système pour qu'une famille vivant au seuil de la pauvreté voie son fardeau fiscal augmenter de 70 p. 100, tandis que la famille aux revenus de 80 000 \$ ne voie augmenter son fardeau fiscal que de 7 p. 100? Est-ce là l'équité dont parlait le ministre des Finances (M. Wilson) quand il disait qu'il voulait opérer une réforme fiscale? Est-ce là le genre d'équité dont le gouvernement a parlé dans des discours du trône où il affirmait que le crédit d'impôt-enfants était une excellente mesure progressiste et que le projet de loi devrait être adopté? Bien sûr qu'il devrait l'être, monsieur le Président. Il s'agit d'une bonne mesure législative, mais elle ne va pas assez loin. Elle présente un certain nombre de lacunes, et j'aimerais les passer brièvement en revue.

*[Français]*

Le niveau de 15 000 \$... monsieur le Président, en 1986, une famille avec un revenu de 15 000 \$, dans la ville de Toronto, dans la ville de Montréal, est déjà 5 000 \$ ou 6 000 \$ en dessous du niveau de pauvreté. Je pense à un amendement libéral qui élèverait le niveau du crédit d'impôt-enfant à 22 000 \$ ou 23 000 \$ et qui serait acceptable parce que si, par exemple, on élève le niveau à 23 000 \$ tel que nous le proposons dans le parti libéral, au moins on prendra tous les gens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté au Canada. Si on reste à 15 000 \$, il y a quand même des milliers de familles monoparentales, des milliers de familles avec deux parents qui travaillent et qui ne peuvent pas vivre avec un revenu entre 15 000 \$ et 23 000 \$. C'est pour cette raison-là, monsieur le Président, qu'un de nos amendements c'est de proposer qu'on élève le niveau pour le crédit d'impôt-enfant de 15 000 \$ à 23 000 \$.

Un autre problème, monsieur le Président, vous qui recevez au Canada le crédit d'impôt-enfant, vous savez que le total, si vous n'avez pas d'autre revenu, sera cette année aux environs de 454 \$. Cela fait que si vous n'avez pas suffisamment d'autre revenu, vous recevrez le chèque de 454 \$ pour chaque enfant.

Ce que le gouvernement propose dans ce projet de loi, c'est de donner une avance de 300 \$ à chaque famille pour chaque enfant, alors il restera une somme de 154 \$ qui sera donnée à la suite d'une déclaration d'impôt.

Monsieur le Président, le coût qui sera subordonné à la décision de notre ministère de l'Impôt sur le revenu de payer cette différence de 154 \$ aurait dû être donné aux familles, c'est-à-dire qu'au lieu de présenter un projet de loi qui donnera à l'avance une somme de 300 \$ cette année, donnez plutôt la somme de 454 \$ en disant: Vous avez droit à tout le crédit d'impôt-enfant à l'avance et, par la suite, s'il y a des changements à faire, on peut les faire.

Monsieur le Président, ce qui arrive avec ce genre de projet de loi, c'est qu'on crée une bureaucratie où on livre deux chèques à la fois, mais cela demande de la part des familles monoparentales, des familles pauvres, de faire une demande pour recevoir les 154 \$ qui devraient être compris dans le premier chèque.